

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00287

Numéro SIREN : 478 161 144

Nom ou dénomination : A3H AIDE ET ASSISTANCE AUX AINES ET HANDICAPES

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 8511

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	18 738,58	15 798,67	2 939,91	6 728,28
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 990,00		2 990,00	2 990,00
	TOTAL (II)	21 728,58	15 798,67	5 929,91	9 718,28
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	137 158,14	773,64	136 384,50	104 125,79
	Autres créances	18 050,20		18 050,20	30 423,34
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	243 366,63		243 366,63	223 738,07
	Charges constatées d'avance	949,20		949,20	5 695,04
	TOTAL (III)	399 524,17	773,64	398 750,53	363 982,24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		421 252,75	16 572,31	404 680,44	373 700,52

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

2 990,00

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000,00	8 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 766,63	1 766,63
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	165 212,44	144 936,15
	Report à nouveau	23 265,76	23 265,76
	Résultat de l'exercice	4 769,22	20 276,29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	203 814,05	199 044,83
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8,56	266,18
	Emprunts et dettes financières divers (3)		296,04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 308,86
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 240,30	33 683,82
	Dettes fiscales et sociales	127 628,22	137 012,44
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 989,31	88,35
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	200 866,39	174 655,69
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	404 680,44	373 700,52
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 769,22	20 276,29
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	200 866,39	171 346,83
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	8,56	266,18
	(3) Dont emprunts participatifs		

A3H
AIDE ET ASSISTANCE AUX AINES ET HANDICAPES
Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : 104, Boulevard Herriot
01440 VIRIAT
478 161 144 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 MAI 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à treize heures, au siège social,

☞ **La Société A2MICILE EUROPE, Société anonyme au capital de 1.094.256 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,**

propriétaire de la totalité des huit cents (800) actions de dix (10) Euros chacune, composant le capital de la Société A3H, associée unique de ladite société,

en présence de Monsieur Vincent CHAULET, Président non associé,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Vincent CHAULET, en sa qualité de président non associé de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve l'inventaire et les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice clos le 31 décembre 2021, un résultat bénéficiaire de 4.769,22 Euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion au président, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 4.769,22 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	4.769,22
Report à nouveau	E.	<u>23.265,76</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	28.034,98

A titre de dividendes	E.	28.000,00
Au report à nouveau	E.	<u>34,98</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	28.034,98

Ce dividende de 28.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte et approuve l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de renouveler le mandat du président, Monsieur Vincent CHAULET, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2021.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
Représentée par son Président du
Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Vincent CHAULET
Président